





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-506**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc174653-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Liliane PIERRON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Liliane PIERRON

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui mènent des projets concrets dans le domaine de la solidarité internationale.

Au titre de l'année 2015, je vous propose donc d'encourager les structures suivantes.

Entraide Protection Civile Internationale

L'objet de cette association est d'apporter son concours et son assistance dans le domaine de la protection civile. A ce titre, elle propose des actions de formation, d'audit, de conseil, d'aide et d'intervention à l'ensemble des opérateurs institutionnels ou non gouvernementaux. Son cadre d'action s'étend à l'humanitaire, dans un esprit de solidarité, lors de situations d'urgence, d'échange et de partage (notamment dans le domaine de l'expérience et de la recherche), et/ou de coopération.

Elle prévoit pour 2015, d'apporter son soutien à la Protection Civile Malienne. Cette action intitulée « Aide-Coopération-Solidarité-Mali », a pour objectif de soutenir ce pays appauvri en moyen de secours, depuis les combats de 2012. Après une première mission exploratoire en 2015 sur les fonds propres de l'association, elle prévoit d'acheminer vers Bamako deux engins de secours et d'incendie ainsi que du matériel médical et des vêtements de feu. De plus, une formation adaptée aux engins et aux matériels sera appliquée, sur place, par l'équipe EPCI. Ce projet a reçu l'accord de l'Ambassade de France à Bamako.

Vivre au Honduras

Cette association a pour vocation l'aide humanitaire au Honduras. Elle y a construit 8 maisons d'accueil pour des mères de familles monoparentales en difficulté, certaines avec enfants

handicapés, qui payent un loyer d'occupation symbolique. Elle a également construit un réseau d'alimentation en eau et de collectes d'eaux usées. Cinq des maisons d'accueil ont aujourd'hui besoin d'être entièrement rénovées après des dégâts causés par des intempéries.

N° Tiers	Libellé Association	Subvention 2013	Subvention 2014	Subvention proposée année 2015	Convention / Avenant
En cours	Entraide Protection Civile Internationale	0 €	0 €	4 000 €	
62142	Vivre au Honduras	3 000 €	0 €	3 000 €	

A cet effet, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution, au titre de l'Humanitaire International pour l'année 2015, d'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'association Entraide Protection Civile et Internationale et d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour l'association Vivre au Honduras.

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, sur la ligne 1779 025 6748 920, qui présente les disponibilités suffisantes.

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

DL.2015-506 - HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

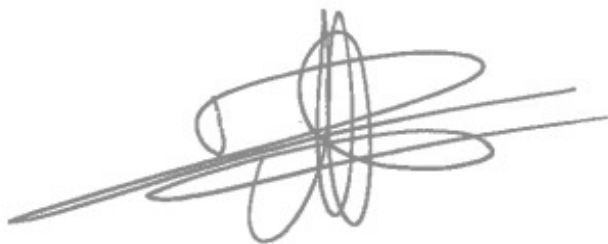
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)